



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑲ Numéro de dépôt : **93402678.2**

⑤① Int. Cl.<sup>5</sup> : **A47C 31/10**

⑳ Date de dépôt : **29.10.93**

③⑦ Priorité : **07.12.92 FR 9214718**

⑦② Inventeur : **Masi, Philippe**  
**1, allée Claude Debussy**  
**F-78590 Noisy-Le-Roi (FR)**

④③ Date de publication de la demande :  
**15.06.94 Bulletin 94/24**

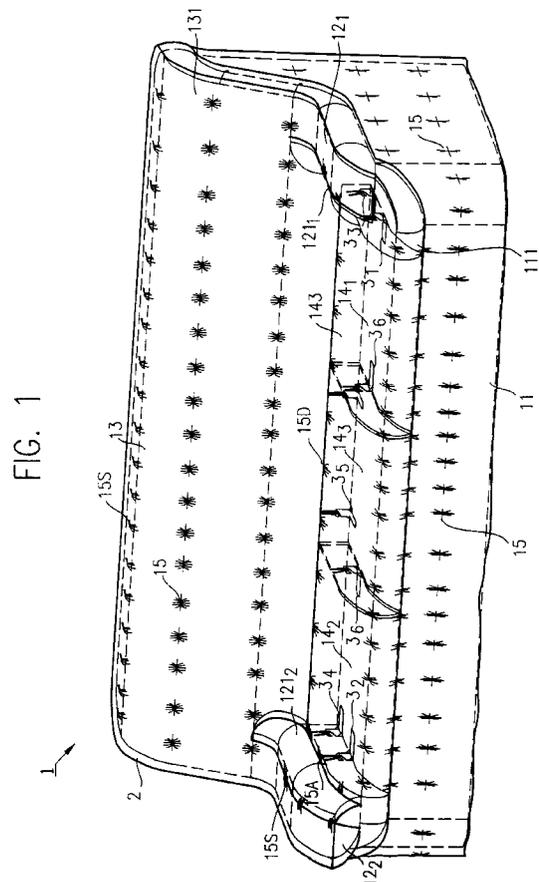
⑧④ Etats contractants désignés :  
**BE CH DE DK ES GB IT LI NL SE**

⑦④ Mandataire : **Cabinet Martinet & Lapoux**  
**BP 405**  
**F-78055 Saint Quentin en Yvelines Cédex (FR)**

⑦① Demandeur : **SOCIETE DES TISSUS**  
**PARISIENS S.A.**  
**55, rue de Sèvres**  
**F-75006 Paris (FR)**

⑤④ **Housse de protection pour meuble tel que siège à coussin.**

⑤⑦ Afin de maintenir une housse plus efficacement sur un meuble, tel que siège ou canapé, tout en facilitant son installation sur celui-ci, la housse comprend au moins un moyen de maintien (3<sub>1</sub>) comprenant une première partie reliée de manière détachable à la housse (2) pour s'étendre contre un chant d'un coussin (14<sub>1</sub>) et une seconde partie sensiblement perpendiculaire à la première partie pour s'étendre sous le coussin. Le moyen de maintien (3<sub>1</sub>) comprend un élément de liaison lié à l'envers de la housse et une équerre ayant une aile accrochée à l'élément de liaison.



La présente invention concerne une housse de protection pour un meuble qui comprend au moins un élément d'assise reposant d'une manière amovible sur un socle du meuble. Par exemple, un élément d'assise peut être un coussin d'un siège, avec ou sans accoudoirs, tel que fauteuil, canapé ou banquette, ou peut être un matelas d'un lit.

En particulier, la housse est composée principalement d'un tissu non extensible comportant de préférence au moins une rangée de fronces élastiques.

Actuellement, une telle housse en tissu non élastique est munie de plusieurs rangées de fronces élastiques s'étendant principalement horizontalement afin que la housse encadre le meuble à protéger et soit maintenue sur celui-ci.

Cependant, lorsque la housse subit plusieurs déplacements, traînages et frottements, par exemple lorsque le meuble est un siège, suite à des assises répétées de personnes, la housse doit être repositionnée notamment sur l'assise du siège.

Afin de remédier à cet inconvénient, certaines housses connues pour canapé avec deux bras et coussins comprennent deux longs brins élastiques. Les premières extrémités de ces brins élastiques sont liées à des emplacements prédéterminés sur l'envers du tissu de housse destinés à venir en contact avec les flancs internes en regard des bras du canapé au niveau de la face d'assise des coussins. Les deux autres extrémités des brins élastiques, initialement libres, sont liées l'un à l'autre par un noeud, des petites bandes autoagrippantes, un crochet et un oeillet, ou tout autre moyen de liaison analogue. Lors de l'installation de la housse sur le canapé, après avoir enfilé une partie de la housse en forme de poche autour du dossier du canapé et maintenu le reste de la housse relevé au-dessus de la face d'assise des coussins, les brins élastiques sont tirés, sont placés latéralement entre les coussins aux extrémités longitudinales et les flancs des accoudoirs, et sont reliés par ledit moyen de liaison sensiblement sur le milieu de la face supérieure du socle du canapé supportant les coussins, après avoir relevé les coussins. Finalement la housse est rabattue sur les coussins et le socle afin que sa jupe inférieure entoure le socle du canapé, puis est positionnée convenablement sur le canapé.

Il s'avère que ce maintien de la housse n'est pas toujours aussi efficace que celui souhaité. En effet, une telle housse s'adapte à des canapés de dimensions différentes, ce qui impose des tensions sur les brins élastiques variables en fonction de la longueur des canapés, et par suite une adaptation imparfaite de la housse au canapé. En particulier, la housse se relève au dessus des interstices au niveau des encoignures entre les coussins et les accoudoirs, et au niveau de l'encoignure entre les coussins et le dossier.

Par ailleurs, l'installation de la housse est incommode puisque les coussins ainsi que la housse doi-

vent être maintenus relevés ensemble afin de passer les brins élastiques et les lier sous les coussins tout en tirant, a contrario, la housse inévitablement vers le socle du canapé.

La présente invention vise à obvier aux inconvénients des housses telles que définies ci-dessus afin de maintenir une housse plus efficacement sur le meuble tout en facilitant son installation sur celui-ci.

A cette fin, une housse de protection pour un meuble comprenant au moins un élément d'assise reposant de manière amovible sur un socle du meuble, est caractérisée en ce qu'elle comprend un moyen de maintien comprenant une première partie reliée à la housse pour s'étendre contre un chant de l'élément d'assise et une seconde partie sensiblement perpendiculaire à la première partie pour s'étendre sous l'élément d'assise.

Bien que la première partie du moyen de maintien puisse être solidaire de manière permanente de la housse, par exemple au moyen d'une sangle élastique cousue à la housse et ayant un anneau ou attache traversant un orifice de ladite première partie, la première partie est reliée de manière détachable à la housse afin de faciliter le pliage de la housse pour son transport et stockage, et la pose de la housse.

Selon une réalisation préférée, le moyen de maintien comprend un élément de liaison lié à l'envers de la housse, c'est-à-dire à l'envers de la matière, telle que tissu ou toute autre matière textile ou analogue naturelle ou synthétique, composant la housse, et un élément en forme d'équerre. Ce dernier est en matière rigide ou semi-rigide et a une première aile pour s'étendre contre le chant de l'élément d'assise et une seconde aile pour s'étendre sous l'élément d'assise. L'élément de liaison et la première aile sont respectivement en forme de boucle et de crochet pour être reliés ensemble, ou inversement, afin de maintenir vers le bas une portion du tissu de housse, quelles que soient les forces exercées sur cette portion puisque la seconde aile est plaquée et immobile sur le socle sous le poids du coussin, et peut être fixable de manière amovible sur le socle.

Selon des exemples préférés, l'élément de liaison comprend une bande de préférence élastique ayant deux extrémités liées à l'envers de la housse, ou bien deux bandes de préférence élastiques ayant des extrémités liées à l'envers de la housse et d'autres extrémités unies par des moyens de liaison, ou bien une bande de préférence élastique ayant une extrémité liée à l'envers de la housse et une seconde extrémité liée à un anneau.

La hauteur de la première aile est inférieure à l'épaisseur de l'élément d'assise, et la longueur de la seconde aile est inférieure à celle de l'élément d'assise.

En fonction du type de meuble, la housse peut comprendre :

- au moins une paire de moyens de maintien

pour être disposés en vis-à-vis à des extrémités longitudinales d'un élément d'assise ou d'une série de plusieurs éléments d'assise juxtaposés sur le socle du meuble lorsque le meuble est un siège ou un lit ; et/ou

- au moins un moyen de maintien ayant une première partie pour s'étendre entre le chant d'un élément d'assise et le flanc interne de l'un des accoudoirs, lorsque le meuble est un fauteuil ou canapé ou analogue ; et/ou
- au moins un élément de maintien ayant une première partie s'étendant entre la face avant du dossier et un chant longitudinal d'un élément d'assise dudit meuble en regard du dossier, lorsque le meuble est un siège avec dossier ; et/ou
- au moins un moyen de maintien ayant une première partie s'étendant entre deux chants latéraux de deux éléments d'assise adjacents, lorsque le meuble est un siège ou un lit ou une banquette.

D'autres avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante de plusieurs réalisations de housse selon l'invention en référence aux dessins annexés correspondants dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective schématique d'un canapé à trois places recouvert d'une housse selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue en perspective d'un élément en forme d'équerre selon l'invention ;
- les figures 3 à 6 sont des vues schématiques en perspective de quatre variantes d'éléments de liaison entre un tissu de housse et la petite aile d'un élément en forme d'équerre ;
- la figure 7 est une coupe longitudinale partielle prise le long de la ligne VII-VII de la figure 8, au niveau de l'encoignure de droite entre le socle et un accoudoir du canapé montré à la figure 1 ; et
- la figure 8 est une coupe transversale partielle prise le long de la ligne VIII-VIII de la figure 7, au niveau de ladite encoignure de droite.

Il est à noter préalablement que les échelles et les proportions entre les divers éléments et moyens décrits ci-après ne sont pas respectées volontairement dans les dessins et d'un dessin à l'autre, afin de faciliter la représentation de ceux-ci.

La figure 1 montre à titre d'exemple, un meuble tel que canapé 1 propre à être recouvert par une housse de protection conforme à l'invention. Le canapé illustré présente une structure porteuse composée essentiellement d'un socle 11 dont les extrémités longitudinales sont surmontées d'accoudoirs 12<sub>1</sub> et 12<sub>2</sub>, et d'un dossier 13. Sur le socle sont disposés trois éléments d'assise souples sensiblement plats et amovibles du canapé, tels que deux coussins d'extrémité longitudinaux 14<sub>1</sub> et 14<sub>2</sub> et un

coussin central 14<sub>3</sub> reposant les uns à côté des autres sur la face plate supérieure 111 du socle 11. Le socle peut être constitué d'un plateau avec piètement, ou d'un coffret comprenant un lit convertible et muni de pieds.

Une housse de protection 2 destinée à recouvrir le canapé 1 est composée de plusieurs panneaux cousus les uns aux autres et découpés initialement dans une pièce de tissu décorative d'ameublement, ou toute autre matière analogue, qui n'est pas de préférence extensible. Cette housse est par exemple telle que décrite dans la demande de brevet français FR-A-465 836 déposée le 06 janvier 1992 par la demanderesse.

La housse présente sensiblement une "poche" supérieure interne qui est destinée à recouvrir le dossier 13 du canapé, différentes parties qui sont destinées à recouvrir respectivement la face d'assise des coussins 14<sub>1</sub> à 14<sub>3</sub> et les accoudoirs 12<sub>1</sub> et 12<sub>2</sub>, et une jupe inférieure entourant les quatre côtés du socle 11 du canapé, en effleurant sensiblement le sol. De manière à contribuer principalement au maintien de la housse sur le canapé, au moins une rangée de fronces élastiques, et de préférence plusieurs rangées de fronces élastiques 15 sont prévues dans la housse. Par exemple une ou plusieurs rangées de fronces élastiques s'étendent horizontalement et entourent partiellement ou entièrement le socle 11 et/ou le dossier 13, et une ou plusieurs rangées de fronces élastiques s'étendent longitudinalement sur les coussins 14<sub>1</sub> à 14<sub>3</sub> ; d'autres rangées de fronces élastiques 15A s'étendant transversalement peuvent être prévues aux encoignures du socle 11 et des accoudoirs 12<sub>1</sub> et 12<sub>2</sub>, au niveau des coussins 14<sub>1</sub> à 14<sub>3</sub> ; une rangée de fronces élastiques 15D peut en outre être prévue le long de l'encoignure entre la face avant 131 du dossier 13 et la face supérieure 111 du socle, au niveau des coussins, ainsi qu'au moins trois autres rangées de fronces élastiques 15S en partie supérieure du dossier et des accoudoirs. Chaque rangée de fronces élastiques peut être obtenue par exemple en piquant une bande tissée contenant des fils élastiques longitudinaux sur l'envers du tissu après l'avoir froncée, ou bien encore en cousant au moyen de fil textile parallèlement des fils élastiques à travers des fronces préalablement formées.

Comme montré schématiquement à la figure 1, la housse de protection 2 comprend plusieurs moyens de maintien en forme d'équerre 3<sub>1</sub> à 3<sub>6</sub> reliés à la housse et ayant chacun une seconde partie horizontale disposée sous la face inférieure, dite dos, d'un coussin respectif 14<sub>1</sub> à 14<sub>3</sub> et sur la face supérieure d'assise 111 du socle 11. Par exemple, la housse comprend deux moyens de maintien 3<sub>1</sub> et 3<sub>2</sub> ayant des premières parties verticales disposées en regard et placés à des extrémités longitudinales du canapé, dans les encoignures latérales sensiblement à angle droit formées par la face supérieure 111 du socle 11

et les flancs internes en regard  $121_1$  et  $121_2$  des accoudoirs  $12_1$  et  $12_2$  et sensiblement centrés contre les flancs internes des accoudoirs ; selon une autre variante montrée à la figure 1, de telles paires de moyens de maintien  $3_1-3_2$  et  $3_3-3_4$  sont disposées sensiblement parallèlement entre lesdites encoignures définies par les accoudoirs et le socle. Selon encore d'autres variantes, un ou plusieurs moyens de maintien, tels que  $3_5$ , peuvent être disposés dans l'encoignure formée par la face avant 131 du dossier 13 et la face supérieure 111 du socle 11, devant un chant longitudinal 143 et le dos 142 d'au moins l'un des coussins ; et/ou un ou plusieurs moyens de maintien tels que  $3_6$  peuvent être disposés sur la face supérieure 111 du socle, avec une première partie verticale introduite dans l'interstice entre deux coussins adjacents  $14_1$  et  $14_3$ ,  $14_2$  et  $14_3$ .

On se référera dans la suite au moyen de maintien  $3_1$ , sachant que tous les moyens précités  $3_1$  à  $3_6$  peuvent être identiques, ou tout au moins analogues aux dimensions de leurs parties près et au type d'élément de liaison près. En effet, comme cela apparaît dans la figure 1, chacun des moyens  $3_1$  à  $3_6$  présente une longue seconde partie plaquée horizontalement sous le dos d'un coussin respectif  $14_1$  à  $14_3$  et sur la face supérieure 111 du socle 11 du meuble, tel que canapé, et une courte première partie disposée verticalement et transversalement à un chant vertical dudit coussin respectif.

Un moyen de maintien 3 selon l'invention, en référence à la figure 2, se présente sous la forme d'une équerre monolithique 4 ayant deux ailes plates 41 et 42 sensiblement perpendiculaires l'une à l'autre. La première aile 41 est au plus aussi longue que l'épaisseur E d'un coussin  $14_1$  à  $14_3$ , c'est-à-dire sensiblement inférieure à la hauteur d'un flanc latéral 141 d'un coussin. La seconde aile 42 est de préférence plus longue que la première aile 41 et nettement moins longue qu'un coussin  $14_1$  à  $14_3$ . Afin de fixer les idées, une telle équerre 4 a une petite aile 41 ayant une longueur de 1 à 7 centimètres, et une grande aile 42 ayant une longueur de l'ordre de 10 à 30 centimètres ; l'épaisseur des ailes est de quelques millimètres et leur largeur de quelques centimètres.

Une nervure centrale, ou deux nervures latérales de renfort 43 comme montré à la figure 2, sont de préférence prévues dans l'encoignure de l'équerre 4 afin d'augmenter la rigidité de l'équerre. Une telle équerre peut être réalisée en métal, en bois, ou bien en matière plastique moulée, ou bien encore en matière semi-rigide telle que carton ondulé.

Dans la partie supérieure de la petite aile 41 de l'équerre est ménagée une échancrure 44. Cette échancrure comporte une partie centrale sensiblement circulaire 441 qui débouche vers un chant vertical de l'aile 41 par une gorge 442 dont la longueur est plus petite que celle de la partie sensiblement circulaire et qui s'étend sensiblement en oblique vers le

bas.

Cette échancrure 44 est destinée à former crochet pour coopérer avec un élément de liaison 5 solidaire de la matière de la housse. Deux types d'équerre sont de préférence prévus, selon que l'échancrure 44 a une gorge 442 débouchant vers la gauche ou vers la droite. Ainsi, en référence à la figure 1, les échancrures 44 des éléments  $3_1$  et  $3_3$  sont disposées à droite, et celles des éléments  $3_2$  et  $3_4$  sont disposées à gauche, comme dans la figure 2, afin que toutes les échancrures soient orientées vers l'accès avant au canapé pour faciliter l'installation de la housse.

A titre d'exemple, quatre variantes d'éléments de liaison sont représentées aux figures 3 à 6.

Selon la figure 3, un élément de liaison  $5_1$  est formé par une bande, de préférence en tissu élastique, dont les extrémités sont cousues l'une à côté de l'autre, ou l'une sur l'autre, sur l'envers de la matière de housse 2 de manière à former une bride ou boucle fermée. Selon la figure 4, un élément de liaison  $5_2$  est formé par deux brins de bande, de préférence en tissu élastique,  $5_1$  et  $5_2$  ayant des premières extrémités cousues l'une à côté de l'autre ou l'une sur l'autre à l'envers de la matière de housse 2 et des secondes extrémités liées l'une à l'autre en 53 par tout moyen de fermeture connu, tel que crochet et oeillet, noeud, ou portions autoagrippantes, de manière à former une bride ou boucle fermée. Selon une troisième variante montrée à la figure 5, un élément de liaison  $5_3$  comprend une portion de bande, de préférence en tissu élastique, 54 ayant une première extrémité cousue à l'envers de la matière de housse 2, et un oeillet ou anneau 55, métallique ou en matière plastique, lié fixement ou à coulissement à l'extrémité de la portion de bande 54. Enfin, selon une quatrième variante montrée à la figure 6, un élément de liaison est sous la forme d'une boutonnière oblongue  $5_4$  pratiquée dans la matière de housse 2, ou deux boutonnières alignées selon une autre variante.

Ainsi, l'échancrure 44 de la petite aile de l'équerre 4 est destinée à coopérer avec une boucle fermée formée par un élément de liaison  $5_1$  ou  $5_2$  ou formée par l'oeillet 55 d'un élément de liaison  $5_3$ , ou à coopérer avec la boutonnière  $5_4$ , la partie supérieure 45 de la petite aile 41 au-dessus de l'échancrure 441 traversant ladite boucle fermée ou ladite boutonnière qui est alors disposée perpendiculairement aux faces de l'aile 41.

Selon d'autres variantes se déduisant des précédentes, l'extrémité de la petite aile 41 de l'équerre 4 peut être terminée, à la place de l'échancrure 44, par un trou formant anneau ou oeillet afin d'y accrocher un crochet rapporté et fixé à l'envers de la matière de housse ou bien un anneau métallique ou tissé fixé le cas échéant par une sangle élastique cousue à l'envers de la housse.

A titre d'exemple, il est supposé dans les figures

1, 7 et 8 que les éléments de liaison 5 sont du type de celui 5<sub>1</sub> montré à la figure 3, ou 5<sub>2</sub> montré à la figure 4. Ainsi, en référence à la figure 1, un ou plusieurs éléments de liaison coopérant respectivement avec une ou plusieurs équerres constituent un ou plusieurs moyens de maintien qui sont de préférence appariés 3<sub>6</sub>-3<sub>1</sub> ou 3<sub>1</sub>-3<sub>2</sub>, 3<sub>3</sub>-3<sub>4</sub> relativement aux extrémités longitudinales d'un coussin ou des coussins 14<sub>1</sub> à 14<sub>3</sub>, et qui sont liés à l'envers de portions de matière de housse recouvrant et, le cas échéant, sensiblement pénétrant dans les interstices verticaux entre les accoudoirs 12<sub>1</sub> et 12<sub>2</sub> et les coussins 14<sub>1</sub> à 14<sub>2</sub> aux extrémités longitudinales du canapé ; et/ou un ou plusieurs éléments de liaison coopérant respectivement avec une ou plusieurs équerres constituent un ou plusieurs moyens de maintien qui sont liés à l'envers d'une portion longitudinale de matière de housse recouvrant et, le cas échéant, sensiblement pénétrant dans l'interstice vertical entre le dossier et les coussins 14<sub>1</sub> à 14<sub>3</sub> ; et/ou un ou plusieurs éléments de liaison coopérant respectivement avec une ou plusieurs équerres constituent un ou plusieurs moyens de maintien qui sont liés à l'envers de portions transversales de matière de housse recouvrant et, le cas échéant, sensiblement pénétrant dans un ou plusieurs interstices verticaux entre des coussins adjacents 14<sub>1</sub> et 14<sub>3</sub>, 14<sub>2</sub> et 14<sub>3</sub>.

A titre d'exemple, en référence aux figures 7 et 8 est décrite ci-après l'installation de la housse au niveau du coussin 14<sub>1</sub> et de l'encoignure entre le socle 11 et l'accoudoir 12<sub>1</sub> montrée à droite dans la figure 1.

Après avoir disposé la matière 2, telle que tissu de la housse complètement sur le canapé, et avoir dégagé sensiblement l'accès à ladite encoignure en relevant légèrement la partie inférieure de face de la housse, une équerre 4 du moyen de maintien, tel que 3<sub>1</sub>, est glissée entre le coussin 14<sub>1</sub> et le canapé. L'équerre 4 est présentée de sorte que la longue aile 42 soit disposée horizontalement à plat sur la face supérieure 111 du socle 11, sensiblement perpendiculairement à l'accoudoir 12<sub>1</sub> et sous le dos 142 du coussin 14<sub>1</sub> pratiquement sans relever celui-ci, et la courte aile 41 soit disposée verticalement dans l'interstice entre un chant latéral vertical 141 du coussin 14<sub>1</sub> et le flanc vertical interne 121<sub>1</sub> de l'accoudoir 12<sub>1</sub> de manière à être enserrée entre lesdits chant et flanc sensiblement au droit d'un élément de liaison 5 lié à une portion de l'envers de matière de housse 2 destinée à recouvrir ladite encoignure. Comme cela apparaît aux figures 7 et 8, la hauteur H de l'aile 41 est inférieure à la hauteur E du flanc de coussin 141 et plus précisément, la somme de la longueur L au repos, non tendue élastiquement, d'un élément de liaison, tel que 5<sub>1</sub>, et de la distance D entre l'encoignure de l'équerre et le contour supérieur de l'échancrure 44 est sensiblement inférieure à l'épaisseur E du coussin 14<sub>1</sub>.

Dans ces conditions, la bride ou boucle fermée de l'élément de liaison se trouvant sensiblement au droit de l'aile 41 de l'équerre 4 est tirée vers le bas afin de l'accrocher à l'échancrure 44 de l'équerre, formant crochet, et ainsi tendre la housse sur les coussins 14<sub>1</sub> à 14<sub>3</sub> en contraignant une portion transversale de la housse à pénétrer sensiblement vers le bas dans l'interstice entre le flanc 141 du coussin 14<sub>1</sub> et le flanc 121<sub>1</sub> de l'accoudoir 12<sub>1</sub>.

D'après ce qui précède, il apparaît que l'installation de la housse selon l'invention est plus aisée que celle selon la technique antérieure comprenant deux brins élastiques qui doivent passer sous tous les coussins. Pour la plupart des canapés, une ou deux paires de moyens de maintien 3<sub>1</sub> et 3<sub>2</sub>, 3<sub>3</sub> et 3<sub>4</sub> en regard aux extrémités longitudinales sont suffisants pour maintenir la matière de housse 2 sur l'assise du canapé. En outre, le tirage vers le bas au moyen d'une équerre en matériau rigide ou semi-rigide atténue toute tentative de relèvement ou de glissement sensiblement horizontal de la housse du fait que l'équerre épouse sensiblement le dièdre droit formé par la face d'assise 111 du socle et le flanc 121<sub>1</sub> de l'accoudoir 12<sub>1</sub>.

En variante, afin d'accentuer le caractère quasi-rigide de la liaison entre l'équerre 4 et le canapé, qui est notamment renforcée lorsqu'une personne est assise sur le coussin 14<sub>1</sub>, la face inférieure de la seconde aile horizontale 42 peut comporter des bandes autoagrippantes 422 qui viennent s'agripper à une ou plusieurs bandes autoagrippantes complémentaires 112 fixées sur la face 111 du socle 11, et/ou la face externe de la première aile verticale 41 peut comporter des bandes autoagrippantes 412 qui viennent s'agripper à une ou plusieurs bandes autoagrippantes complémentaires 122 fixées sur le flanc 121<sub>1</sub> de l'accoudoir 12<sub>1</sub>.

Bien que l'invention a été décrite à titre seulement d'exemple en référence à un canapé à trois coussins et deux accoudoirs, une housse à moyen de maintien selon l'invention peut recouvrir un canapé à deux coussins ou plus de trois coussins, convertible ou non, présentant un ou deux accoudoirs, ou aucun accoudoir lorsque le meuble est du type banquette avec ou sans système convertible de type clic-clac, ou bien peut recouvrir un siège dont le socle ne supporte qu'un élément d'assise amovible, tel qu'un fauteuil, une chaise ou un banc. Selon d'autres variantes, une housse à moyen de maintien selon l'invention peut également recouvrir un lit, le matelas de celui-ci constituant l'élément d'assise amovible et le sommier constituant le socle schématiquement, un lit est déduit de la figure 1 en y supprimant les accoudoirs 12<sub>1</sub> et 12<sub>2</sub> et le dossier 13, ou en les remplaçant par des traverses extrêmes ou longerons extrêmes ou un cadre rectangulaire qui entoure les coussins remplacés par un matelas. Dans le cas où le meuble ne comporte pas d'accoudoir, tel qu'une banquette,

une chaise ou un lit, la petite aile 41 d'une équerre 4 est seulement plaquée contre un chant de coussin ou de matelas le long d'un côté vertical du meuble, ou contre ledit chant et une traverse ou un longeron du meuble.

## Revendications

1 - Housse de protection pour un meuble comprenant au moins un élément d'assise (14<sub>1</sub>) reposant de manière amovible sur un socle (11) du meuble (1), caractérisée en ce qu'elle comprend un moyen de maintien (3<sub>1</sub>) comprenant une première partie (41 ; 41, 5<sub>1</sub>) reliée à la housse (2) pour s'étendre contre un chant (141) de l'élément d'assise (14<sub>1</sub>) et une seconde partie (42) sensiblement perpendiculaire à la première partie pour s'étendre sous l'élément d'assise (14<sub>1</sub>).

2 - Housse de protection conforme à la revendication 1, caractérisée en ce que le moyen de maintien (3<sub>1</sub>) comprend un élément de liaison (5<sub>1</sub> ; 5<sub>2</sub> ; 5<sub>3</sub>) lié à l'envers de la housse, et un élément en forme d'équerre (4) ayant une première aile (41) pour s'étendre contre le chant (141) de l'élément d'assise (14<sub>1</sub>) et une seconde aile (42) pour s'étendre sous l'élément d'assise (14<sub>1</sub>), l'élément de liaison (5<sub>1</sub>, 5<sub>2</sub>, 5<sub>3</sub>) et la première aile (41) étant respectivement en forme de boucle et de crochet pour être reliés ensemble, ou inversement.

3 - Housse de protection conforme à la revendication 2, caractérisée en ce que l'élément de liaison comprend une bande de préférence élastique (5<sub>1</sub>) ayant deux extrémités liées à l'envers de la housse (2), ou bien deux bandes de préférence élastiques (5<sub>1</sub>, 5<sub>2</sub>) ayant des extrémités liées à l'envers de la housse (2) et d'autres extrémités unies par des moyens de liaison (5<sub>3</sub>), ou bien une bande de préférence élastique (5<sub>4</sub>) ayant une extrémité liée à l'envers de la housse et une seconde extrémité liée à un anneau (55).

4 - Housse de protection conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans laquelle la hauteur (H ; D+L) de la première partie (41) est inférieure à l'épaisseur (E) de l'élément d'assise (14<sub>1</sub>).

5 - Housse de protection conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la longueur de la seconde partie (42) est inférieure à celle de l'élément d'assise (14<sub>1</sub>).

6 - Housse de protection conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'elle comprend au moins une paire de moyens de maintien (3<sub>1</sub>-3<sub>2</sub> ; 3<sub>3</sub>-3<sub>4</sub>) pour être disposés en vis-à-vis à des extrémités longitudinales d'un élément d'assise (14<sub>1</sub>) ou d'une série de plusieurs éléments d'assise (14<sub>1</sub> à 14<sub>3</sub>) juxtaposés sur le socle (11) du meuble (1).

7 - Housse de protection conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 6, pour un meuble

comportant un accoudoir, tel que fauteuil ou canapé (1), caractérisée par au moins un moyen de maintien (3<sub>1</sub>, 3<sub>3</sub> ; 3<sub>2</sub>, 3<sub>4</sub>) ayant une première partie (41, 5<sub>1</sub>) pour s'étendre entre le chant (141) d'un élément d'assise (14<sub>1</sub> ; 14<sub>2</sub>) et le flanc interne (121<sub>1</sub> ; 121<sub>2</sub>) de l'un des accoudoirs (12<sub>1</sub> ; 12<sub>2</sub>).

8 - Housse de protection conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 7, pour un meuble comprenant un dossier (13), caractérisée par au moins un élément de maintien (3<sub>5</sub>) ayant une première partie (41 ; 5<sub>1</sub>) pour s'étendre entre la face avant (131) du dossier (13) et un chant longitudinal (143) d'un élément d'assise (14<sub>3</sub>) dudit meuble en regard du dossier.

9 - Housse de protection conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée par au moins un moyen de maintien (3<sub>6</sub>) ayant une première partie (41 ; 5<sub>1</sub>) pour s'étendre entre deux chants latéraux (141) de deux éléments d'assise adjacents (14<sub>1</sub>, 14<sub>3</sub> ; 14<sub>2</sub>, 14<sub>3</sub>).

10 - Housse de protection conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisée en ce qu'elle est constituée principalement par une pièce en tissu non extensible (2), de préférence comportant au moins une rangée de fronces élastiques (15).

FIG. 1

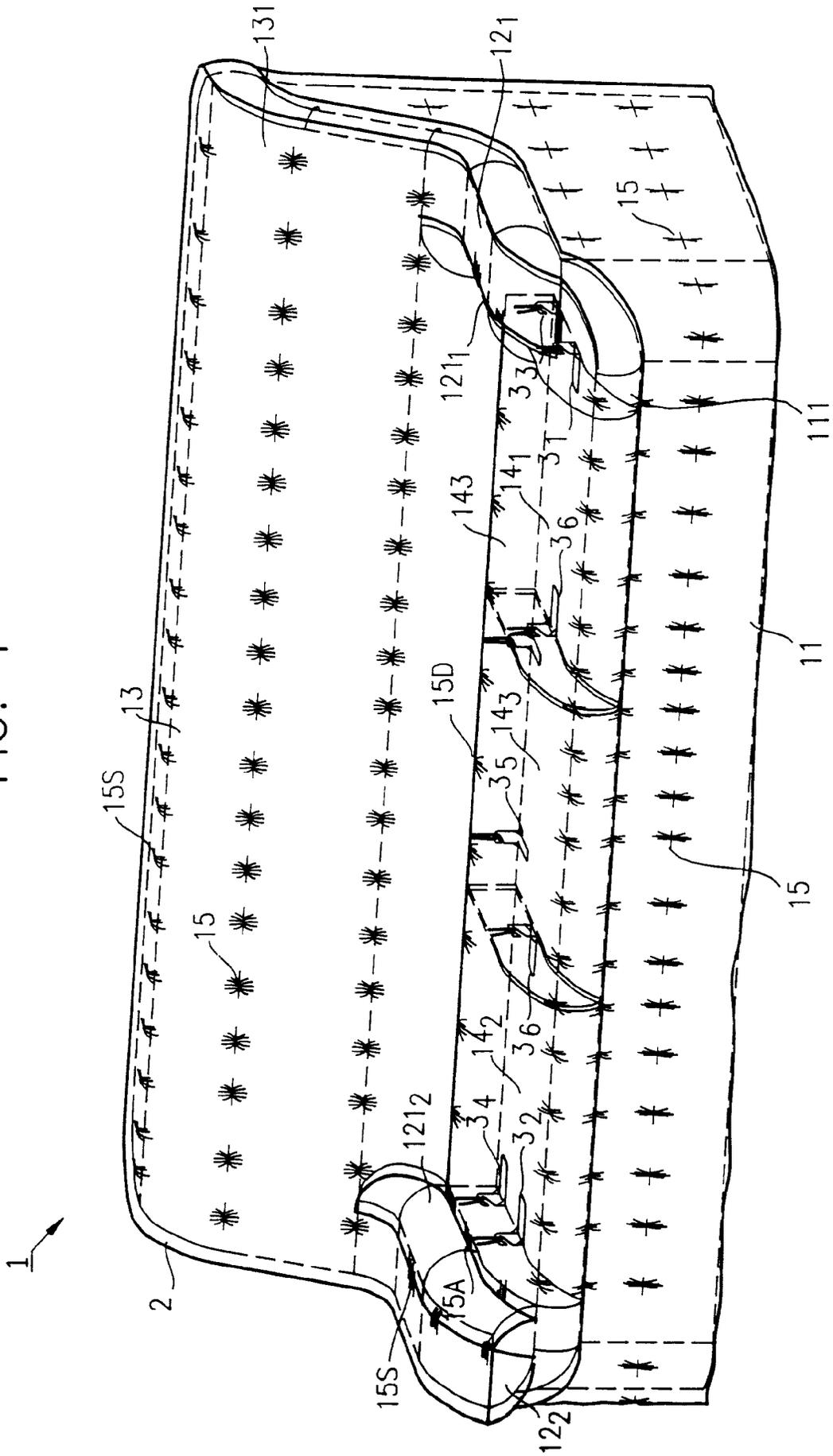


FIG. 2

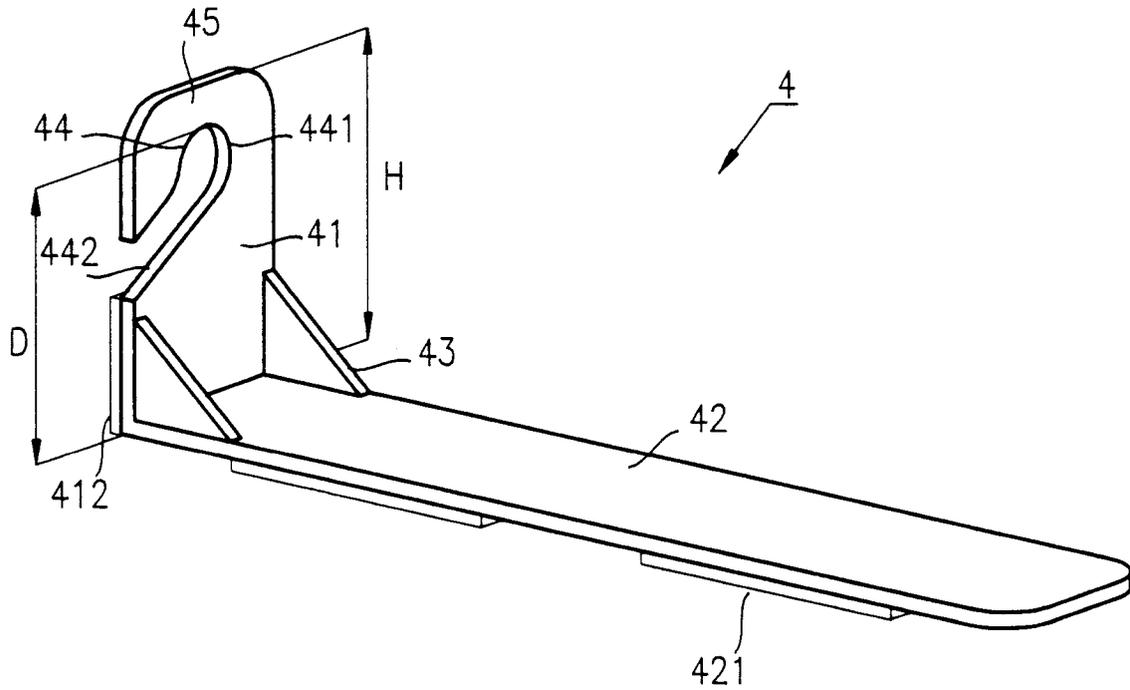


FIG. 3

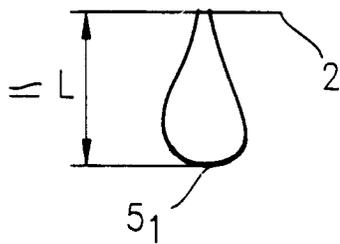


FIG. 4

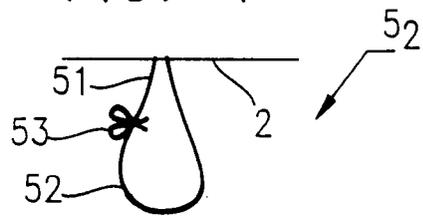


FIG. 5

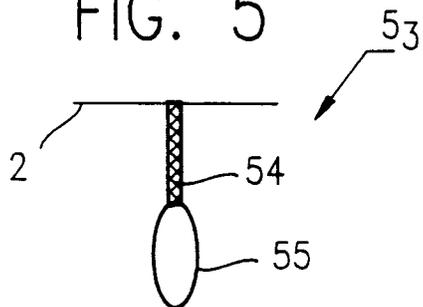


FIG. 6

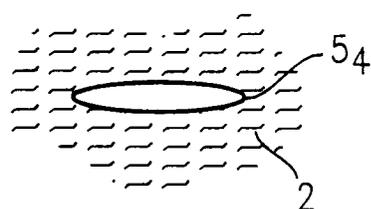


FIG. 7

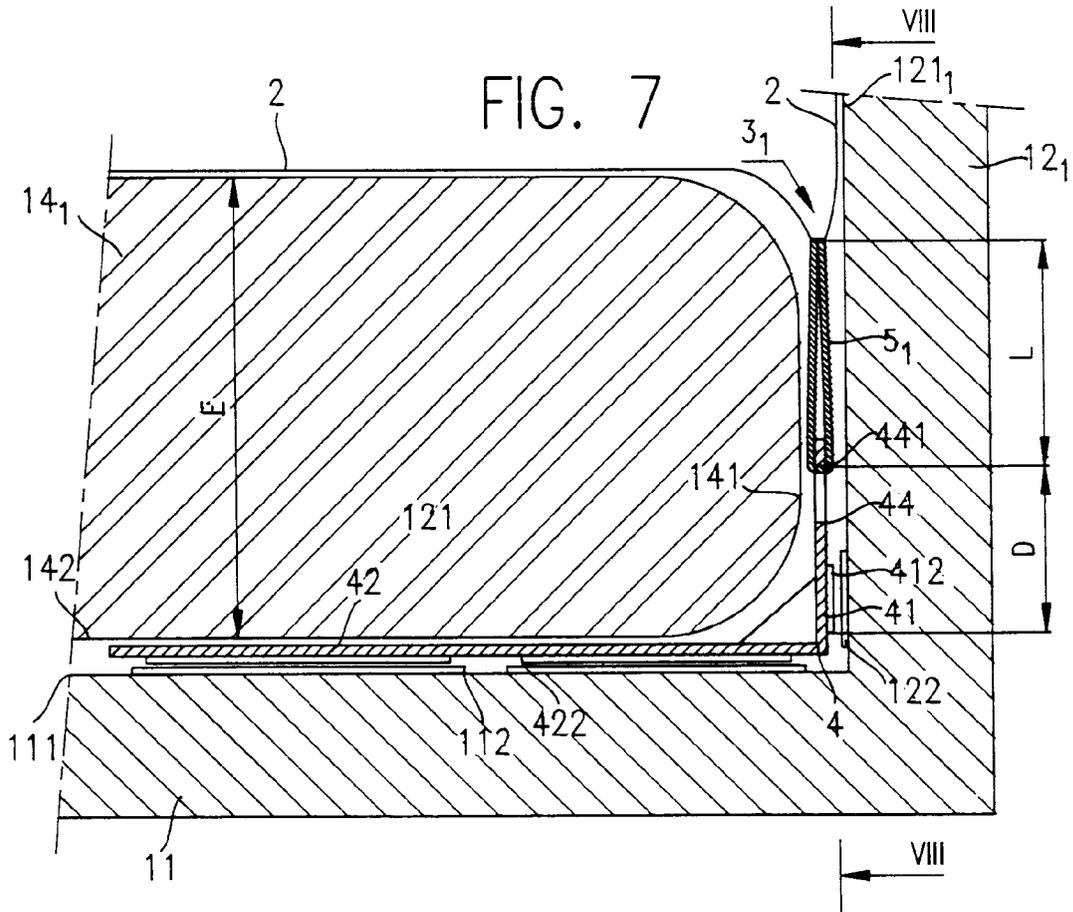
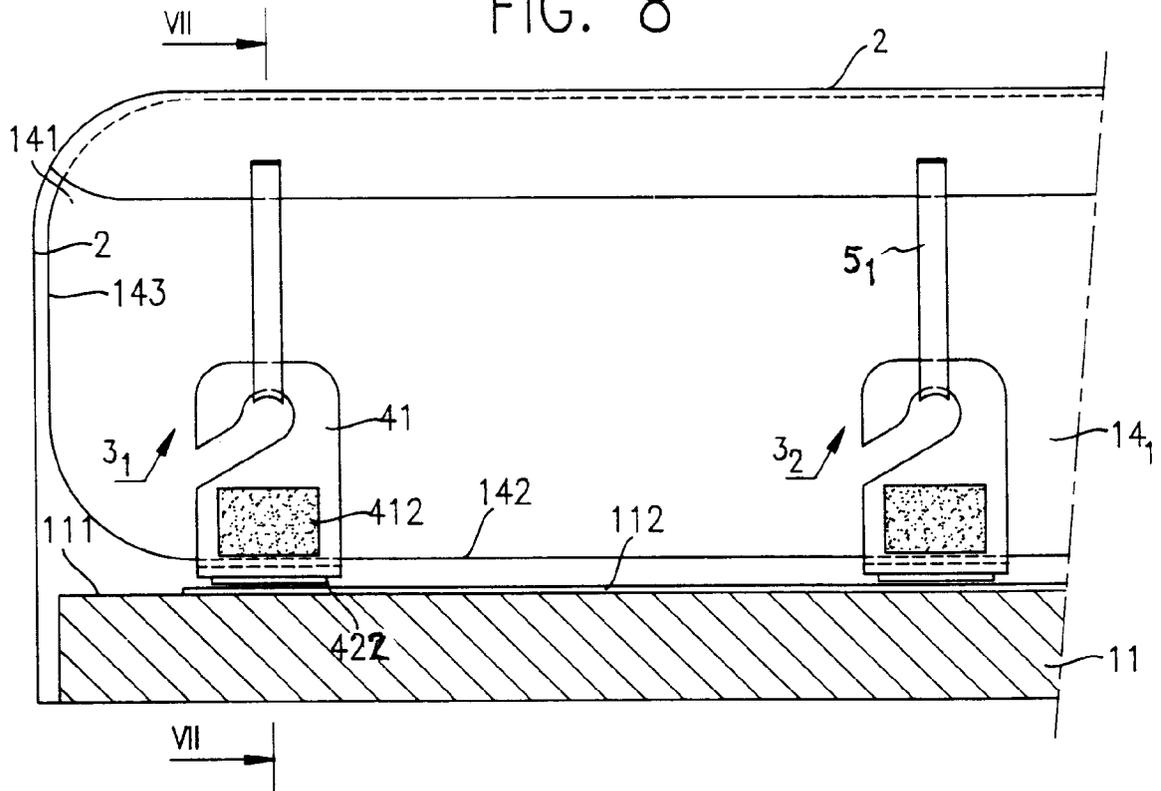


FIG. 8





Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande  
EP 93 40 2678

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A	US-A-1 825 909 (LEVI) * figures 1-6 *	1	A47C31/10
A	GB-A-673 023 (SILVESTER ET AL.) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16 Février 1994	Examinateur Mysliwetz, W
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie  A : arrière-plan technologique  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons  &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)